

MÉDAC



BONJOUR MONSIEUR ST-GELAIS ET MONSIEUR BERNIER,

JE FERAI DONC CETTE PRÉSENTATION SOUS TROIS ANGLES

- 1. J'ÉNONCERAI LES **RAISONS** QUI NOUS CONDUITS À NOUS INTÉRESSER AU DOSSIER;
- 2. JE DÉCRIRAI PAR LA SUITE LES **ENJEUX**
- 3. JE TERMINERAI EN **BROSSANT UN TABLEAU** DE NOS RECOMMANDATIONS.

TOUT D'ABORD, PARLONS DES RAISONS QUI NOUS ONT CONDUITS À NOUS INTÉRESSER AU DOSSIER

RAISONS

D'ENTRÉE DE JEU, DISONS QUE LA BOURSE DE MONTRÉAL N'EST PAS UNE ENTREPRISE PRIVÉE COMME LES AUTRES. **E**LLE S'EN DISTINGUE SOUS LES ASPECTS SUIVANTS :

- PAR SA **FONCTION D'AUTORÉGLEMENTATION**. **E**LLE CONTRIBUE AINSI, PAR SES RÉGLEMENTS, LA SURVEILLANCE DES TRANSACTIONS ET LA DISCIPLINE QU'ELLE EXERCE, À SÉCURISER LES INVESTISSEURS, DONC NOS MEMBRES;
- PAR SON RÔLE CLÉ DANS L'ORGANISATION D'UNE PLACE FINANCIÈRE COMME

 LE SOUHAITE L'ÊTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE QUÉBEC DANS SON

 ENSEMBLE. ELLE EST AU CENTRE DE L'ORGANISATION D'UNE PLACE

 FINANCIÈRE FORTE PAR CES ACTIONS PROPRES QU'IL S'AGISSE DE COTER ET DE

 NÉGOCIER DES ACTIONS, DES OBLIGATIONS OU DES PRODUITS DÉRIVÉS. À CET

 ÉGARD, VOUS ME PERMETTREZ DE MENTIONNER QU'UN TEL SUJET EST LOIN DE

 LAISSER NOS MEMBRES INDIFFÉRENTS AINSI QUE LA POPULATION DANS SON

 ENSEMBLE.

L'ORGANISATION RÉCENTE D'UN ÉVÉNEMENT PUBLIC SUR LE SUJET OÙ NOUS AVIONS COMME CONFÉRENCIER, L'ANCIEN PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, MONSIEUR JACQUES PARIZEAU, A PERMIS DE RASSEMBLER PLUS DE 300 PERSONNES QUI TOUTES, PAR LEURS COMMENTAIRES ET LEURS QUESTIONS, SAISISSAIENT LES ENJEUX D'UNE TELLE QUESTION ET SES RÉPERCUSSIONS SUR L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE ET QUÉBÉCOISE;

- ENFIN, ELLE EST, MALGRÉ SA PETITE TAILLE EN NOMBRE D'EMPLOYÉS, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET UNE SOURCE D'EMPLOIS À VALEUR AJOUTÉE TRÈS FORTE.

CE SONT CES ÉLÉMENTS QUI NOUS ONT CONDUITS À NOUS INTÉRESSER À CE PROJET D'UNE MANIÈRE PARTICULIÈRE ET EN PROFONDEUR.

ENJEUX

AVANT DE VOUS BROSSER UN TABLEAU DE NOS RECOMMANDATIONS, PERMETTEZ-NOUS DE VOUS PRÉSENTER LES ENJEUX QUE NOUS PRIS EN CONSIDÉRATION AFIN D'ÉLABORER NOS RECOMMANDATIONS :

LA **DÉMUTUALISATION RÉCENTE DES BOURSES** TRANSFORMENT CES DERNIÈRES EN VÉRITABLES ENTREPRISES PRIVÉES COTÉES, AYANT UN ACTIONNARIAT ET QUI, COMME LES AUTRES, SONT À LA RECHERCHE AVANT TOUT DE **RENTABILITÉ À COURT TERME**; DANS UN TEL CONTEXTE, IL EST PERMIS DE PENSER QUE LES INTÉRÊTS CORPORATISTES DÉPASSENT DE LOIN CEUX DE L'INTÉRÊT PUBLIC, CE QUE NOUS DÉPLORONS

- L'ARRIVÉE DES BOURSES ALTERNATIVES FRAGILISANT LA BOURSE DE TORONTO DANS SA CROISSANCE ET CRÉANT CHEZ CETTE DERNIÈRE UN APPÉTIT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS DÉRIVÉS :
- LA PERSPECTIVE D'UNE COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES UNIQUE,
 POUVANT RENDRE CADUQUE LE RÔLE D'ENCADREMENT DE L'AMF;
- LA GLOBALISATION DES MARCHÉS ET LA CONSOLIDATION MONDIALE DES BOURSES, PERMETTANT DE PENSER QUE CETTE TRANSACTION N'EST PAS LA DERNIÈRE ET QUE LA NOUVELLE ENTITÉ POURRAIT SE RETROUVER ÉVENTUELLEMENT DANS LE GIRON AMÉRICAIN;
- LA PERSPECTIVE DE RENDRE CADUQUE TOUS LES EFFORTS QUE LES GOUVERNEMENTS QUÉBÉCOIS ONT DÉPLOYÉS POUR DÉVELOPPER DEPUIS 1984 LE CONCEPT DE CENTRE FINANCIER INTERNATIONAL, ADVENANT QUE LA BOURSE DE MONTRÉAL NE DEVIENNE UNE COQUILLE VIDE, TOUS SES TALENTS ET SES INNOVATIONS ÉTANT PROGRESSIVEMENT ASPIRÉS PAR TORONTO ET SA BOURSE.

Tous les facteurs sont là pour inciter à la plus grande vigilence dans l'appréciation de ce dossier . Que laisserons-nous aux générations futures : une place financière à montréal qui a du muscle et de l'échine ou un leurre?

NOS RECOMMANDATIONS

AU NOMBRE DE VINGT, NOUS LES PRÉSENTERONS SOUS SIX ANGLES :

- LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA NOUVELLE ENTITÉ
 ET LA REPRÉSENTATION QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE DE PRODUITS DÉRIVÉS ET
 CONNEXES;
- L'ENGAGEMENT DANS LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS
 DE LA BOURSE DE MONTRÉAL;
- **L'IMPOSITION D'UNE PÉNALITÉ** ADVENANT QUE LA NOUVELLE ENTITÉ NE RESPECTE PAS SES ENGAGEMENTS;
- LES EXIGENCES DE RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME DE RÉGLEMENTATION;
- L'IMPORTANCE DE MAINTENIR LA PRÉSENCE DE LA TSX CROISSANCE À MONTRÉAL:
- L'IMPORTANCE DE CONSERVER LES INVESTISSEMENTS DE LA BOURSE EN MATIÈRE DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DU MILIEU ET DES PETITS INVESTISSEURS SUR LES PRODUITS DÉRIVÉS MALGRÉ LA RECHERCHE DE SYNERGIES ANNUELLES DE COÛTS.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA FORMULE PROPOSÉE PAR L'ACQUÉREUR SUR LA REPRÉSENTATION DE L'EXPERTISE QUÉBÉCOISE AU SEIN DE LA NOUVELLE ENTITÉ NOUS SEMBLE **INSUFFISANTE**. RAPPELONS-LA:

Il est écrit que le Groupe TSX « a convenu de s'engager à désigner chaque année et ce, sans limite de temps, à des fins d'élection au conseil d'administration du Groupe TMX, à chacune de ses assemblées annuelles du Groupe TMX qui aura lieu après la date de prise d'effet du Regroupement, le nombre d'administrateurs résidents du Québec qui représente 25 % du nombre total de candidats aux postes d'administrateurs pour cette année là. Le Groupe TMX devra faire en sorte que cinq candidats désignés par la Bourse soient mis en nomination à des fins d'élection au conseil d'administration du Groupe TMX à chacune de ses trois premières assemblées annuelles convoquées après la date de prise d'effet du

UNE TELLE FORMULE EST LOIN D'ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA BOURSE EN TANT QUE GROUPE SPÉCIALISÉ DANS LA GESTION DES PRODUITS DÉRIVÉS ET PRODUITS CONNEXES, L'UN DES OBJECTIFS QUE VOUS POURSUIVEZ DANS VOTRE PRISE DE DÉCISION, PARCE QUE LA PARTICIPATION AU CONSEIL DES MEMBRES QUÉBÉCOIS AYANT LES COMPÉTENCES DU DOMAINE ET INDÉPENDANTS DE LA DIRECTION, EST LIMITÉE DANS LE TEMPS ET SANS POIDS.

NOUS PROPOSONS LA FORMULE SUIVANTE :

- LA NOUVELLE ENTITÉ S'ENGAGE À CE QUE LA BOURSE DE MONTRÉAL INC. ET NON LE GROUPE TMX DÉSIGNE, SANS LIMITE DE TEMPS, 5 CANDIDATS POUR FINS D'ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TMX. SI LE NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUGMENTAIT, CE SEUIL DEVRA ÊTRE AUGMENTÉ AFIN DE CONSERVER LA MÊME PROPORTIONNALITÉ; DE TELLES PERSONNES DÉSIGNÉES DEVRONT ÊTRE RÉSIDENTES PERMANENTES ET AVOIR LEUR RÉSIDENCE PRINCIPAL AU QUÉBEC;
- SANS LIMITE DE TEMPS, AU MOINS UNE DES PERSONNES DÉSIGNÉES ET INDÉPENDANTE SIÈGE À CHACUN DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION;
- L'ADOPTION À LA MAJORITÉ DES 2/3 PAR LES ADMINISTRATEURS QUÉBÉCOIS DE TOUTES LES DÉCIONS PRISES PAR LE GROUPE TMX ET DE SES FILIALES, LA BOURSE DE MONTRÉAL ET LA BOURSE TSX;
- L'ENDOSSEMENT EN TOUT TEMPS DE TOUTE DÉCISION OU RECOMMANDATION
 PRISE PAR UN COMITÉ DU CONSEIL PAR L'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT
 REPRÉSENTANT L'EXPERTISE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE DE PRODUITS DÉRIVÉS
 ET PRODUITS CONNEXES;

L'IMPORTANCE QUE CES PERSONNES CONNAISSENT LE MILIEU DES PRODUITS DÉRIVÉS ET CONNEXES.

NOUS PRÉCISERONS ICI QUE LA MAJORITÉ DE CES ADMINISTRATEURS DEVRONT ÊTRE INDÉPENDANTS, C'EST-À-DIRE NON EMPLOYÉS DE LA NOUVELLE ENTITÉ, AFIN D'ASSURER L'INDÉPENDANCE DE LA PRISE DE DÉCISION. À CET ÉGARD, NOUS DONNONS NOTRE APPUI À LA PROPOSITION DE LA CAISSE QUE L'AMF EXIGE DU TSX QU'IL « FASSE ADOPTER PAR SON CONSEIL UN PROFIL D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE POUR LES MEMBRES DE SON CONSEIL COMPORTANT UNE DÉFINITION ACCEPTABLE DE RÉSIDENT DU QUÉBEC AINSI QU'UNE DÉFINITION DE LA NATURE DES EXPERTISES ET EXPÉRIENCES RECHERCHÉES POUR LES CANDIDATS PROVENANT DU QUÉBEC », PROFIL DEVANT ÊTRE ACCEPTÉ PAR L'AMF ET NE POUVANT ÊTRE MODIFIÉ SANS SON AUTORISATION.

L'ENGAGEMENT DANS LE MAINTIEN ET LES DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA BOURSE DE MONTRÉAL

DISCUTONS MAINTENANT DE L'ENGAGEMENT DE LA NOUVELLE ENTITÉ À MAINTENIR

LES ACTIVITÉS DE LA BOURSE DE MONTRÉAL À MONTRÉAL. PERMETTEZ-MOI DE

SOULIGNER QUE LA CONVENTION DE REGROUPEMENT PARLE DE MAINTIEN ET NON DE

DÉVELOPPEMENT. EST-CE QUE LA PÉRENNITÉ PEUT ÊTRE ASSURÉE QUAND ON NE PARLE

NI DE DÉVELOPPEMENT, NI DE MASSE CRITIQUE DE PERSONNEL CLÉ POUR NOURRIR

L'ESSOR D'UN TEL ORGANISME? LES ENGAGEMENTS DE L'ACQUÉREUR SONT À

NOUVEAU INSUFFISANTS POUR ASSURER LA PERMANENCE DE L'EXPERTISE EN

MATIÈRE DE PRODUITS DÉRIVÉS ET DES E4MPLOIS À VALEUR AJOUTÉE À MONTRÉAL.

À CE CHAPITRE, NOUS FORMULONS LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

- L'EXIGENCE PAR L'AUTORITÉ, AVANT D'ACCORDER SON AUTORISATION, QUE LA NOUVELLE ENTITÉ TMX S'ENGAGE À RESPECTER POUR LA BOURSE DE MONTRÉAL UN SEUIL DE RESSOURCES HUMAINES EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN MASSE SALARIALE (ANNÉE 2008) DANS LES SECTEURS SUIVANTS: SOLUTIONS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION, MARCHÉS FINANCIERS, COMPENSATION ET LA CDCC, STRATÉGIES COMMERCIALES ET COMMUNICATIONS;
- LE RAFFERMISSEMENT DE L'ENGAGEMENT QUI SUIT POUR COUVRIR LES EFFORTS

 DE DÉVELOPPEMENT : « LE GROUPE TSX S'ENGAGE À FAIRE EN SORTE QUE LES

 ACTIVITÉS EXISTANTES LIÉES À LA NÉGOCIATION D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET AUX

 PRODUITS CONNEXES DE LA BOURSE CONTINUERONT À ÊTRE EXERCÉES À

 MONTRÉAL ». NOUS PROPOSONS QUE LE GROUPE TSX S'ENGAGE À CE QUE TOUS

 LES DÉVELOPPEMENTS, INITIATIVES ET ACTIVITÉS FUTURES DE CE SECTEUR

 D'ACTIVITÉ TANT SUR LE PLAN CANADIEN QUE SUR LE PLAN INTERNATIONAL

 SOIENT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA BOURSE, INCLUANT BOX, LA CRÉATION

 ÉVENTUELLE DE LA BOURSE DEX ™, L'INDICE S&P/TSX ET L'OPÉRATION DE LA

 FILIALE NGX;
- LA RECONNAISSANCE QUE LA BOURSE DE MONTRÉAL CONTINUERA À S'OCCUPER DE LA GESTION MAIS ÉGALEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CANADIENNES ET INTERNATIONALES DE NÉGOCIATION LIÉES AUX DROITS D'ÉMISSION DE CARBONNE POUR LE GROUPE TMX AINSI QUE DE GÉRER ET DÉVELOPPER MCEX COMME L'UN DES PRINCIPAUX MARCHÉS POUR LA NÉGOCIATION EN BOURSE DES PRODUITS DÉRIVÉS; UN MÊME ENGAGEMENT DEVRA ÊTRE PRIS EN REGARD DE CAREX:
- DE PLUS, LA DÉCISION CONCERNANT LA FUTURE PLATEFORME DE NÉGOCIATION
 DE LA NOUVELLE ENTITÉ ET SOLA^R DEMEURE PRÉOCCUPANTE. IL EST ESSENTIEL

QUE L'ESPRIT DE L'ENTENTE, SOIT DE MAINTENIR ET DE DÉVELOPPER LA CHAÎNE DE COMPÉTENCES ASSOCIÉE AUX PRODUITS DÉRIVÉS À LA BOURSE DE MONTRÉAL, SOIT RESPECTÉ DANS LA PRISE DE DÉCISION CONCERNANT LA PLATEFORME.CETTE DÉCISION DEVRA ÊTRE APPRÉCIÉE PAR L'AMF;

- LE DÉPÔT PAR LE GROUPE TMX D'UN RAPPORT SEMI-ANNUEL AUPRÈS DE L'AMF PERMETTANT DE VÉRIFIER QU'IL RESPECTE SES ENGAGEMENTS;
- TOUT NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS PAR DANS LE CADRE DE CE PROTOCOLE ÉVENTUEL ADOPTÉ PAR L'AMF, SUJET À CONSTATATION PAR L'AMF OU AUTRE INSTANCE JURIDIQUE QUÉBÉCOISE APPROPRIÉE, SOIT SANCTIONNÉ PAR UNE PÉNALITÉ DE 50 MILLIONS \$ PAYÉE PAR LA NOUVELLE ENTITÉ À L'AMF;
- AUCUNE MODIFICATION OU ANNULATION DES RESTRICTIONS RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ DES ACTIONS DE LA BOURSE ET DE LA NOUVELLE ENTITÉ REGROUPÉE NE POURRA ÊTRE EFFECTUÉE PAR QUELLE QUE PERSONNE OU AUTORITÉ QUE CE SOIT.

L'UN DES CRITÈRES DE SUCCÈS DE CETTE ENTENTE EST LE MAINTIEN CERTES DES ACTIVITÉS EXISTANTES LIÉES À LA NÉGOCIATION D'INSTRUMENTS DE PRODUITS DÉRIVÉS ET DE PRODUITS CONNEXES CONTINUENT À ÊTRE EXERCÉES À MONTRÉAL MAIS ÉGALEMENT QUE TOUTES LES DÉVELOPPEMENTS, INITIATIVES ET ACTIVITÉS FUTURES DANS CE SECTEUR SOIENT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA BOURSE DE MONTRÉAL. PLUSIEURS DES MÉMOIRES ABONDENT DANS CETTE DIRECTION. LES DÉCLARATIONS DE L'ANCIEN PRÉSIDENT DE LA BOURSE DE TORONTO INVITENT À LA PLUS GRANDE PRUDENCE EN CETTE MATIÈRE :

« UNE AUTRE DE NOS INTITIATIVES MAJEURES, DISAIT-IL LE 26 NOVEMBRE 2007 DEVANT LES MEMBRES DU CERCLE CANADIEN DE MONTRÉAL, TOUCHE LE SECTEUR DES TITRES À REVENU FIXE DÉRIVÉS. COMME VOUS LE SAVEZ, EN VERTU DE NOTRE ENTENTE, NOUS NE POUVONS ÊTRE ACTIFS DANS CE SECTEUR AVANT MARS 2009. EN MARS 2007, NOUS AVONS

ANNONCÉ LA FORMATION D'UNE ALLIANCE AVEC L'INTERNATIONAL SECURITIES EXCHANGE, L'ISE, POUR CRÉER UNE NOUVELLE BOURSE CANADIENNE DES PRODUITS DÉRIVÉS SOUS LE NOM DE DEX».

L'UN DES ENJEUX DE NOTRE PLAYDOYER ÉTANT DE MAINTENIR AU QUÉBEC UNE PLACE FINANCIÈRE FORTE, IL EST IMPORTANT QUE TOUT CE VOLET SOIT PRÉCISÉ, D'AUTANT PLUS QUE LES ACTIVITÉS DE DÉRIVÉS SONT SÛREMENT CE QUI PERMETTRA À LA NOUVELLE ENTITÉ DE SE DÉMARQUER FACE AUX BOURSES ALTERNATIVES ET DE SE POSITIONNER COMME CHEF DE FILE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE. DE PLUS, IL EST IMPORTANT D'Y AJOUTER UN **SEUIL MINIMUM DE PERSONNEL** QUI DEVRONT TRAVAILLER À MONTRÉAL DANS LES SECTEURS CLÉS AFIN DE S'ASSURER QUE LE QUÉBEC, COMME PLACE FINANCIÈRE, DEMEURE UN MILIEU DYNAMIQUE, CRÉATEUR DE VALEUR AJOUTÉE ET D'INNOVATIONS.

NOUS FORMULONS ICI LE COMMENTAIRE QUE PLUSIEURS DE CES ENGAGEMENTS SONT RELIÉS À LA PERSONNE DE MONSIEUR BERTRAND ET NON À LA FONCTION. TOUJOURS DANS UNE OPTIQUE DE PÉRENNITÉ, IL SERAIT QUANT À NOUS IMPORTANT QUE TOUTE RESPONSABILITÉ EU ÉGARD À CET IMPORTANT VOLET SOIT RELIÉ À LA FONCTION DE PRÉSIDENCE DE LA BOURSE ET NON À LA PERSONNE.

NOUS TERMNERONS CE VOLET EN INSISTANT SUR LE FAIT QUE L'AMF DEMANDE DES RAPPORTS POUR VÉRIFIER LE RESPECT DES EXIGENCES ET QU'UNE PÉNALITÉ SOIT PRÉVUE ADVENANT LE NON RESPECT DES ENGAGEMENTS. CERTAINS POURRONT PENSER QUE NOUS PRÊTONS DE MAUVAISES INTENTIONS À L'ACHETEUR, MAIS VOUS CONVIENDREZ AVEC NOUS QU'AVEC LES LEÇONS QUE NOUS TIRER DU PASSÉ, - ENTENTE AVEC ISE, STANDARD AND POOR'S, POSSIBILITÉ DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS DE NGX À CALGARY – NOUS POUVONS ÊTRE SUSPICIEUX. MONSIEUR PARIZEAU ÉCRIVAIT DANS SON MÉMOIRE « IL Y A DANS LE CONTRAT D'EXCLUSIVITÉ OBTENU DE LA BOURSE DE

TORONTO POUR STANDARD AND POOR'S SUR LES TRANSACTIONS SUR INDICES L'EXPRESSION D'UNE DÉTERMINATION ET D'UN CULOT DONT IL CONVIENT DE S'INSPIRER ». NOUS FAISONS PREUVE DE CETTE DÉTERMINATION.

RESTRICTIONS RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ DES ACTIONS

Comme mentionné préalablement, nous devons faire face à deux grands enjeux :

LA GLOBALISATION DES MARCHÉS ET LA CONSOLIDATION MONDIALE DES BOURSES, PERMETTANT DE PENSER QUE CETTE TRANSACTION N'EST PAS LA DERNIÈRE:

LA **DÉMUTUALISATION RÉCENTE DES BOURSES** TRANSFORMANT CES DERNIÈRES EN VÉRITABLES ENTREPRISES PRIVÉES COTÉES ET AYANT UN ACTIONNARIAT QUI, COMME LES AUTRES, EST À LA RECHERCHE AVANT TOUT DE RENTABILITÉ À COURT TERME, RELÉGUANT À L'ARRIÈRE-PLAN LES INTÉRÊTS DU BIEN PUBLIC.

L'ENTENTE PROPOSÉE PAR L'ACHETEUR EST NETTEMENT INSUFFISANTE À CET ÉGARD.

RAPPELONS-LA:

L'Avis mentionne que « l'Autorité, à titre d'autorité principale à l'égard de la Bourse, approuve toute proposition de changement de contrôle sur plus de 10 % des actions de la Bourse. De plus, il est proposé que le Groupe TMX lui même soit assujetti à une limite de propriété de 10 % et que toute proposition de modification à cette limite doive être préalablement par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, cette dernière étant l'autorité principale à l'égard du Groupe TSX, et par l'Autorité

NOUS PROPOSONS LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES:

- LA CLAUSE RELATIVE AU CHANGEMENT DE PROPRIÉTÉ NE PUISSE EN AUCUN
 TEMPS ÊTRE MODIFIÉE OU ANNULÉE PAR QUELQUE PERSONNE OU AUTORITÉ QUE
 CE SOIT:
- LE GOUVERNEMENT CANADIEN ADOPTE UNE LOI POUR ASSURER QUE LA CLAUSE
 DE PROPRIÉTÉ NE PUISSE ÊTRE MODIFIÉ:

- LA POSSIBILITÉ DU RECOURS AU *GOLDEN SHARE* PAR LE GOUVERNEMENT DU

QUÉBEC AFIN DE S'ASSURER QUE L'INTÉRÊT PUBLIC QUÉBÉCOIS SOIT PRÉSENT

DANS TOUTE DÉCISION ÉVENTUELLE DE MODIFICATION OU D'ANNULATION DES

CLAUSES DE L'ENTENTE À CE SUJET.

Une bourse, bien qu'elle soit une entrerpise privée, n'est pas une entreprise comme les autres. Elle ne peut être guidée que par des considérations uniques de rentabilité. Il y a dans cette décision un aspect politique qu'il ne faut pas évacuer. C'est pourquoi nous demandons que de tels engagements soient pris par la nouvelle entité.

Nous nous permettons enfin de soulever la question de l'amf et d'un projet de création d'une éventuelle commission des valeurs mobilières unique pour le canada. Qu'adviendra -t-il si une telle décision était prise? Comme plusieurs responsabilités repose sur l'amf dans cette entente, il est absolument essentiel qu'on prévoit le gardien des intérêts québécois dans cette transaction et l'ideé du golden share est à considérer sérieusement.

LE RÔLE D'AUTORÉGULATION

L'ENTENTE PROPOSE QUE LES FONCTIONS DÉCISIONNELLES AU SEIN DE LA DIVISION DE RÉGLEMENTATION CONTINUENT D'ÊTRE REMPLIES PAR DES PERSONNES QUI RÉSIDENT AU QUÉBEC. ELLE PROPOSE ÉGALEMENT QUE LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL RESPONSABLE DE CET ASPECT SOIENT DES RÉSIDENTS DU QUÉBEC ET QUE LE QUORUM SOIT COMPOSÉ D'UNE MAJORITÉ DE PERSONNES DU QUÉBEC.

TOUTES LES ACTIVITÉS DE PRODUITS DÉRIVÉS ET CONNEXES DEVANT SE DÉROULER AU QUÉBEC, NOUS DEMANDONS POUR FINS D'UNE MEILLEURE EFFICIENCE DE CETTE FONCTION QUE LES EXIGENCES SUIVANTES SOIENT AJOUTÉES;

- QUE LES FONCTIONS DÉCISIONNELLES AU SEIN DE CETTE DIVISION SOIENT EN TOUT TEMPS REMPLIES PAR DES PERSONNES QUI RÉSIDENT AU QUÉBEC ET Y TRAVAILLENT:
- QUE TOUTE DÉCISION DU COMITÉ SPÉCIAL RELIÉ À LA FONCTION DE
 L'AUTORÉGLEMENTATION SOIET PRISE PAR MAJORITAIREMENT PAR DES
 QUÉBÉCOIS QUI ONT L'EXPERTISE DES DÉRIVÉS ET DES PRODUITS CONNEXES.

NOUS AVONS ENFIN TROIS AUTRES RECOMMANDATIONS QUE NOUS VOULONS MENTIONNER :

- LA QUÊTE **D'ÉCONOMIES SUBSTANTIELLES** NE PRIVE PAS L'ÉCONOMIE

 QUÉBÉCOISE DE LA PRÉSENCE AU QUÉBEC DU GROUPE TSX CROISSANCE DÉDIÉ

 AUX ENTREPRISES EN DÉMARRAGE;
- QU'UNE PARTIE DES SYNERGIES DES SYNERGIES ANNUELLES PUISSENT ÊTRE **RÉTROCÉDÉES** AUX ÉMETTEURS ET INVESTISSEURS;
- UN MAINTIEN ET VOIR UN DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA NOUVELLE ENTITÉ ET DE LA BOURSE EN MATIÈRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUR LE MONDE BOURSIER;
- TOUS LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GROUPE TSX AUPRÈS DE L'AMF NE FASSE EN AUCUN TEMPS L'OBJET DE MODIFICATION OU D'ANNULATION AU GRÉ DES ACTIONNAIRES OU DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA NOUVELLE ENTITÉ.

HISTORIQUEMENT, LES BOURSES ONT SOUVENT PRIS COMME STYLE D'ARCHITECTURE,
UN TEMPLE. LA BOURSE DE MONTRÉAL À SES DÉBUTS AVAIT CE STYLE : NOUS

RÉSUMÉRONS DONC NOTRE PRÉSENTATION EN FAISANT APPEL À CE CONCEPT ET EN IDENTIFIANT LES PILIERS FONDAMENTAUX AFIN QUE CE QUE LES QUÉBÉCOIS ONT BÂTI DEPUIS LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE NE S'EFFONDRENT PAS ET QUE LEURS EFFORTS CONTINUENT À PORTER FRUIT POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.

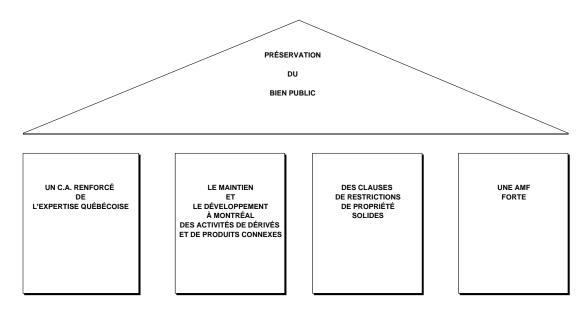
PILIER 1: UNEGOUVERNANCE FAISANT APPEL À L'EXPERTISE QUÉBÉCOISE

PILIER II :LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS À MONTRÉAL

PILIER III : DES CLAUSES DE RESTRICTION DE PROPRIÉTÉ SOLIDES

PILIER IV: UNE AMF FORTE ET UN RÔLE ACCRU DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AFIN DE PRÉSERVER L'INTÉRÊT PUBLIC QUE COMPORTE UN TEL DOSSIER.

JE LAISSERAI MAINTENANT LA PAROLE À MONSIEUR FERNAND DAOUST QUI CONCLURA



NOTRE PRÉSENTATION.